

MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES ET EUROPEENNES

DIRECTION DES ARCHIVES

ARCHIVES ORALES

INVENTAIRE ANALYTIQUE

AO 23

PARIS 2008

CONDITIONS DE COMMUNICATION

Les entretiens accordés par les personnalités qui ont, à un titre ou à un autre, pris part à la politique étrangère de la France, sont réalisés et conservés par la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères qui, toutefois, n'en est que le dépositaire.

Juridiquement, les "archives orales" sont, en effet, des archives privées. Aussi, comme le stipule le Code du patrimoine : "Lorsque l'Etat et les collectivités territoriales reçoivent des archives privées à titre de don, de legs, de cession, de dépôt révocable ou de dation [...], les administrations dépositaires sont tenues de respecter les conditions auxquelles la conservation et la communication de ces archives peuvent être soumises à la demande des propriétaires" (L213-6). Le décret n° 80-975 du 1^{er} décembre 1980 relatif aux archives du ministère des Affaires étrangères précise que "la communication des archives [privées conservées par lui] s'opère dans les conditions fixées par l'acte de transfert au ministère des Affaires étrangères. Il ne peut être apporté de modification à ces conditions sans l'accord préalable des intéressés" (titre II, art. 9).

Par ailleurs, les archives orales, en tant qu'œuvres de l'esprit, sont soumises à la législation sur le droit d'auteur. Leur publication intégrale est en conséquence subordonnée à l'autorisation écrite du témoin-déposant ou de ses ayants-droit.

Les conditions de communication, entièrement déterminées par les déposants, sont les suivantes :

Consultation sans réserve *Le chercheur a librement accès au document qu'il peut écouter dans son intégralité.*

Consultation avec autorisation écrite *Le chercheur n'a accès au document qu'après avoir produit une autorisation écrite du déposant ou de ses ayants-droit.*

Consultation partielle *Le chercheur ne peut consulter que certaines parties du document, non réservées.*

Consultation réservée *La consultation des documents ne sera possible qu'à l'expiration du délai fixé par le déposant.*

NOTA BENE

Etant donné la complexité des conditions de communication fixées par les déposants, le tableau suivant n'est donné qu'à titre indicatif. Aussi, les chercheurs désireux de consulter ces documents voudront bien se mettre en rapport avec les conservateurs en charge des archives orales pour obtenir de plus amples précisions.

AO 23. — Jacques DUPUY, ministre plénipotentiaire

Notice biographique

Né le 21 mai 1920, décédé en 1995.

Formation. — Licencié en lettres et en droit à la faculté de Paris et de Montpellier.

Carrière. — Admis au concours spécial pour l'emploi d'attaché de consulat, 15 novembre 1945 ; à la direction des affaires économiques au ministère des Affaires étrangères, 1945-1948 ; directeur du service d'information au Haut-Commissariat en Sarre, 1949-1951 ; consul adjoint à New York, 1951-1952 ; à Washington (ambassade), 1952-1955 ; deuxième secrétaire à Berne, 1955-1956 ; premier secrétaire au même poste, 1956-1957 ; mission d'études au secrétariat général de l'administration centrale, 1957 ; deuxième conseiller à Rabat, 1957-1960 ; à Londres, 1961 ; premier conseiller au même poste, 1964-1965 ; consul général à Hong Kong, 1965-1968 ; premier conseiller à Alger, 1968-1969 ; ministre conseiller au même poste, 1969-1972 ; ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Yaoundé, 1972-1974 ; à l'administration centrale (aide militaire), chef de service, 1974-1975 ; directeur général adjoint des Relations culturelles, scientifiques et techniques, 1975-1977 ; ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Dublin, 1977-1980 ; ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Varsovie, janvier 1980 ; ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Belgrade, 1982-1985.

2 entretiens

Communication : sans réserve.

Entretien n° 1 réalisé le jeudi 17 octobre 1985 au ministère des Affaires étrangères, 37, quai d'Orsay à Paris, par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux Archives du ministère des Affaires étrangères et Maurice Vaisse, professeur des Universités.

1^{ère} partie

[1] *Sa nomination comme ambassadeur en Pologne et les relations franco-polonaises.* — Ses impressions sur la Pologne ; cordialité des relations franco-polonaises ; visite de V. Giscard d'Estaing (18 mai 1980) ; portrait de E. Gierek, premier secrétaire du Parti ouvrier unifié polonais (P.O.U.P.) ; visite de Yvon Bourges, ministre de la Défense (25 juin 1980) ; portrait du général Jaruzelski, son homologue ; visite de J.-P. Lecat, ministre de la Culture.

[2] *La première phase de la crise polonaise.* — Grève à Gdansk (août 1980) ; accords de Gdansk entre L. Walesa et Jalewski (30 et 31 août 1980) ; rencontre avec E. Gierek ; sa démission.

[3] *Stanislaw Kania.* — Successeur de E. Gierek comme premier secrétaire du P.O.U.P. ; sa politique de défense face aux Soviétiques.

[4] *Les relations entre le général Jaruzelski et Solidarité.* — Portrait de L. Walesa, composition de Solidarité : les partisans du dialogue et les partisans de la confrontation ; le P.O.U.P. et la milice ; le général Jaruzelski nommé Président du conseil (9 février 1981) : rencontre de J. Dupuy avec le cardinal Wyszynski sur la situation en Pologne ; tensions importantes entre le général Jaruzelski et Solidarité (mai 1981) ; le parti Solidarité rurale est refusé ; décès du cardinal Wyszynski (28 mai 1981).

2^{ème} partie

[1] *Les relations entre le général Jaruzelski et Solidarité (suite).* — La pression soviétique : lettre du Parti communiste soviétique dénonçant le laxisme de Kania et le général Jaruzelski (10 juin 1981) ; l'espionnage soviétique ; réunion du Congrès extraordinaire du P.O.U.P. (22 juillet 1981) ; difficultés de la vie quotidienne ; contestation croissante de Solidarité concernant l'autogestion, l'accès aux médias et le contrôle de la légalité des actions de justice et policières ; position des Occidentaux sur l'aide à apporter à la Pologne : position de la France.

[2] *Le congrès de Solidarité (18 septembre 1981) et L. Walesa.* — Organisation et objectifs de Solidarité ; visite de C. Cheysson : entretien avec Jaruzelski à propos du congrès ; L. Walesa est reçu à l'ambassade de France ; son voyage en France (octobre 1981).

[3] *La phase finale.* — Kania est remplacé par le général Jaruzelski qui devient premier secrétaire du P.O.U.P. (18 octobre 1981) ; désaccord entre le général Jaruzelski et L. Walesa à propos du Conseil d'entente nationale ; affaire de l'école des officiers de Varsovie ; l'affaire de l'enregistrement clandestin du comité directeur de Solidarité de Radom (7 décembre) et ses conséquences ; "Opération trois cercles" (12 décembre 1981) ; instauration de la loi martiale (13 décembre 1981).

[4] *Réactions à l'instauration de la loi martiale.* — Rencontre avec le cardinal Glemp ; son portrait ; position de l'Eglise, état de la population ; le général Jaruzelski se considère comme le sauveur de la Pologne.

[5] *Fin du séjour de J. Dupuy.* — Rencontre avec son homologue polonais ; l'ambassade traite un cas concret de demande d'asile politique.

Entretien n° 2 réalisé le vendredi 18 octobre 1985 au ministère des Affaires étrangères, 37, quai d'Orsay, à Paris, par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux Archives du ministère des Affaires étrangères, et Maurice Vaïsse, professeur des Universités.

[1] *Sa nomination à l'ambassade de Varsovie.* — Son premier poste dans un pays de l'Est ; les raisons de son acceptation ; son appréciation des relations franco-polonaises ; l'accueil polonais : cordial dans les milieux officiels, amical de la part de la population, réservé dans les milieux économiques.

[2] *Les raisons de la cordialité des relations franco-polonaises à cette époque.* — Causes historiques ; bonnes dispositions de V. Giscard d'Estaing : la Détente, sa volonté de développer les relations commerciales, sa sympathie vis-à-vis de E. Gierek ; le rôle de relais diplomatique de la Pologne entre l'Occident et l'Union soviétique ; les préoccupations polonaises à l'égard de l'Afghanistan ; certains officiels francophiles.

[3] *La première phase de la crise polonaise (1980-1981).* — L'opinion des milieux diplomatiques ; description des événements : le général Jaruzelski et les grèves de Gdansk, la politique de dissuasion militaire des Soviétiques, les prises de position de Solidarité lors de son congrès, déclaration de l'état de guerre (12-13 décembre 1981).

[4] *Les concertations diplomatiques menées lors de la crise.* — Cadre de ces concertations : Communauté européenne, O.T.A.N., rencontres bilatérales ; contacts entre J. Dupuy et son homologue américain ; positions respectives de la R.F.A., du Royaume-Uni et de la France face à la crise.

[5] *Les relations franco-polonaises à l'épreuve de la crise.* — L'intérêt particulier des socialistes français pour les événements de Pologne ; condamnation du putsch par ces mêmes socialistes ; sanctions économiques décidées par la France et les Etats-Unis : rappel des conditions posées à la levée de ces sanctions, inefficacité de ces dernières, le point de vue de J. Dupuy.

[6] *L'hypothèse d'une intervention militaire occidentale en Pologne.*

[7] *La crise vue par J. Dupuy.* — Son appréciation concernant la fermeté de la position française ; l'écho à Varsovie de la solidarité des Français à l'égard des Polonais et réaction de certains de ceux-ci ; relation de l'opinion d'un diplomate russe ; son appréciation quant à l'hypothèse alors avancée d'une intervention militaire russe ; son appréciation relative au rôle éventuel de l'affaire des Euromissiles dans la crise polonaise.